04.04.2023 – 14:27 Uhr

Plainte partiellement admise contre " SonntagsZeitung " : Dissimulation de la profession (prise de position 1/2023)

Berne (ots) -

Parties: X. c. "SonntagsZeitung"

Thèmes: Dissimulation de la profession / Secret rédactionnel / Protection des sources / Sphère privée

Plainte partiellement admise

Résumé

En juin 2022, la " SonntagsZeitung " a publié un article sur les problèmes humains et culturels qui se font jour entre les familles d'accueil et les familles de réfugiés ukrainiens. L'article indiquait que ces familles étaient de plus en plus nombreuses à vouloir se séparer avant la fin de la période convenue.

Dans son récit des conflits potentiels, le journaliste a cité des témoignages provenant d'un groupe Facebook privé à vocation d'entraide. Il les avait certes anonymisés, mais les personnes qui avaient publié des commentaires sur le groupe Facebook n'avaient pas été rendues attentives à sa présence au sein du groupe en tant que journaliste ni au fait qu'il utiliserait leurs témoignages.

Le Conseil suisse de la presse dénonce le fait que le journaliste ait omis de se présenter comme tel. Or il s'agit là d'un devoir de chaque journaliste qui effectue des recherches pour recueillir des informations et des opinions, en ligne ou non (prise de position de principe 2/2019). Il en est ainsi même si le journaliste était en mesure de devenir membre du groupe Facebook sans fournir plus d'informations.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100905372 abgerufen werden.